



# Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants  
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>



# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	1/34



## 1. Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel : Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet**

**Sigle du titre professionnel : TEBDP**

**Niveau : 4** (Cadre national des certifications 2019)

**Code(s) NSF : 230n - Etudes et projets d'architecture et de décors-**

**Code(s) ROME : F1104**

**Formacode : 22252**

**Date de l'arrêté : 28/03/2017**

**Date de parution au JO de l'arrêté : 04/04/2017**

**Date d'effet de l'arrêté : 15/04/2017**

## 2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

### 2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	3/34

**2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

**2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

**2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

**Chaque modalité d'évaluation**, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	4/34

### 3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel TEBDP

#### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Représenter les ouvrages conformes à la réglementation avec les interfaces entre les corps d'état Modéliser le projet à l'aide d'un logiciel 3D Mettre un projet en conformité avec la réglementation Adapter les plans 3D en vue de la réalisation des éléments graphiques du permis de construire y compris le volet paysager Constituer le dossier de demande du permis de construire Métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D Réaliser le relevé de l'existant, en faire la description et la mise au net en DAO (Dessin assisté par ordinateur) Proposer des solutions techniques pour la réhabilitation d'une construction Alimenter la maquette numérique avec les caractéristiques et performances des ouvrages selon le protocole BIM (Building Information Modeling) Dessiner les plans de détails d'exécution des ouvrages à l'échelle adaptée à la taille du projet Réaliser la synthèse des plans techniques et architecte	16 h 00 min	La mise en situation se compose de 3 phases :  phase 1 – 6 heures - Constituer un dossier de permis de construire  phase 2 – 6 heures - Modéliser un projet en intégrant les éléments issus de son étude technique et réglementaire  phase 3 - 4 heures - Réaliser des plans de détails d'exécution et la synthèse des lots techniques.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
<b>Entretien final</b>		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (10 minutes)
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		16 h 20 min	

#### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	5/34

L'utilisation de la documentation professionnelle du candidat est autorisée.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	6/34

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Représenter les ouvrages à l'aide d'un logiciel 3D et établir une demande de permis de construire</b>					
Représenter les ouvrages conformes à la réglementation avec les interfaces entre les corps d'état	La cotation des ouvrages concernés permet d'en définir toutes les dimensions. Les conventions du dessin bâtiment sont appliquées (échelle, conventions de représentation...) Les interfaces entre les corps d'état sont repérées par un ou plusieurs dessins de détail Les ouvrages représentés sont conformes à la réglementation technique.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Modéliser le projet à l'aide d'un logiciel 3D	Les fonctionnalités du logiciel sont correctement utilisées. La géométrie et la définition des ouvrages sont conformes au projet et aux souhaits du concepteur. Le protocole défini pour le BIM est respecté et les ouvrages sont conformes à la bibliothèque.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre un projet en conformité avec la réglementation	La définition du projet et le choix des réglementations applicables sont corrects Les ouvrages concernés par la réglementation sont listés Les caractéristiques et prescriptions techniques des ouvrages, issues de l'étude réglementaire et technique, sont correctement définies	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adapter les plans 3D en vue de la réalisation des éléments graphiques du permis de construire y compris le volet paysager	Les plans sont cohérents entre eux et conformes au format requis pour la demande de permis La législation applicable en matière d'urbanisme et d'assainissement est respectée Toutes les informations devant figurer au permis sont traitées sur les plans Les plans respectent l'esquisse ainsi que les souhaits du concepteur Les photos sont correctement prises et vérifient les critères demandés pour le dossier Les vues en 3D sont conformes au projet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	7/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Constituer le dossier de demande du permis de construire	Le choix du formulaire est adapté au type de projet La législation applicable en matière d'urbanisme et d'assainissement est respectée Le dossier (plans, notices descriptives par exemple) est complet Les termes utilisés et les calculs sont exacts	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Métré les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D	Tous les ouvrages qui concourent à la réalisation du projet sont listés Les unités définies par ouvrage sont conformes aux conventions professionnelles La feuille de métré est présentée conformément aux conventions professionnelles Les mètres d'ouvrages sont exacts avec une tolérance de 5%	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Établir les plans d'étude pour un projet de construction ou un projet de réhabilitation dans le cadre d'un projet BIM (Building Information Modeling)</b>					
Représenter les ouvrages conformes à la réglementation avec les interfaces entre les corps d'état	La cotation des ouvrages concernés permet d'en définir toutes les dimensions. Les conventions du dessin bâtiment sont appliquées (échelle, conventions de représentation...) Les interfaces entre les corps d'état sont repérées par un ou plusieurs dessins de détail Les ouvrages représentés sont conformes à la réglementation technique.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser le relevé de l'existant, en faire la description et la mise au net en DAO (Dessin assisté par ordinateur)	Le plan d'ensemble conserve les proportions du bâtiment Les côtes sont claires, lisibles et cohérentes Les dimensions utiles à la mise au propre sont relevées (3 dimensions + diagonales) La description des ouvrages est précise Le vocabulaire utilisé est professionnel et adapté aux ouvrages La mise au net du bâtiment est conforme au relevé manuel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	8/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Modéliser le projet à l'aide d'un logiciel 3D	Les fonctionnalités du logiciel sont correctement utilisées. La géométrie et la définition des ouvrages sont conformes au projet et aux souhaits du concepteur. Le protocole défini pour le BIM est respecté et les ouvrages sont conformes à la bibliothèque.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Proposer des solutions techniques pour la réhabilitation d'une construction	Les problématiques spécifiques sont détectées Les solutions proposées répondent aux objectifs croisés (réglementation, programme)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alimenter la maquette numérique avec les caractéristiques et performances des ouvrages selon le protocole BIM (Building Information Modeling)	Les mises à jour de la maquette sont conformes aux indications Les modifications et compléments à apporter au projet sont vérifiés afin de détecter d'éventuelles incohérences Les actions engagées sur la maquette respectent le processus BIM défini pour le projet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre un projet en conformité avec la réglementation	La définition du projet et le choix des réglementations applicables sont corrects Les ouvrages concernés par la réglementation sont listés Les caractéristiques et prescriptions techniques des ouvrages, issues de l'étude réglementaire et technique, sont correctement définies	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Réaliser le dossier de plans en vue de la consultation des entreprises</b>					
Représenter les ouvrages conformes à la réglementation avec les interfaces entre les corps d'état	La cotation des ouvrages concernés permet d'en définir toutes les dimensions. Les conventions du dessin bâtiment sont appliquées (échelle, conventions de représentation...) Les interfaces entre les corps d'état sont repérées par un ou plusieurs dessins de détail Les ouvrages représentés sont conformes à la réglementation technique.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dessiner les plans de détails d'exécution des ouvrages à l'échelle adaptée à la taille du projet	Les détails à produire sont listés Les dessins de détails sont conformes à la réglementation technique Les informations sont suffisantes pour l'exécution des ouvrages La localisation des détails représentés est clairement repérée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	9/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Alimenter la maquette numérique avec les caractéristiques et performances des ouvrages selon le protocole BIM (Building Information Modeling)	Les mises à jour de la maquette sont conformes aux indications Les modifications et compléments à apporter au projet sont vérifiés afin de détecter d'éventuelles incohérences Les actions engagées sur la maquette respectent le processus BIM défini pour le projet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser la synthèse des plans techniques et architecte	Les plans sont collectés et assemblés Les collisions et incompatibilités sont détectées Les solutions proposées sont techniquement conformes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b> Sans objet					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	10/34

### 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques	Adapter les plans 3D en vue de la réalisation des éléments graphiques du permis de construire y compris le volet paysager
	Alimenter la maquette numérique avec les caractéristiques et performances des ouvrages selon le protocole BIM (Building Information Modeling)
	Dessiner les plans de détails d'exécution des ouvrages à l'échelle adaptée à la taille du projet
	Modéliser le projet à l'aide d'un logiciel 3D
	Réaliser la synthèse des plans techniques et architecte
	Réaliser la synthèse des plans techniques et architecte en BIM
	Réaliser le relevé de l'existant, en faire la description et la mise au net en DAO (Dessin assisté par ordinateur)
Travailler en équipe	Alimenter la maquette numérique avec les caractéristiques et performances des ouvrages selon le protocole BIM (Building Information Modeling)
	Proposer des solutions techniques pour la réhabilitation d'une construction
	Réaliser la synthèse des plans techniques et architecte
	Réaliser la synthèse des plans techniques et architecte en BIM
Recueillir et/ou représenter une information visuelle	Adapter les plans 3D en vue de la réalisation des éléments graphiques du permis de construire y compris le volet paysager
	Dessiner les plans de détails d'exécution des ouvrages à l'échelle adaptée à la taille du projet
	Modéliser le projet à l'aide d'un logiciel 3D
	Réaliser le relevé de l'existant, en faire la description et la mise au net en DAO (Dessin assisté par ordinateur)

## 4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre TEBDP

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	11/34

#### **4.2. Protocole d'intervention du jury :**

La présence du jury n'est pas requise lors de la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

#### **4.3. Conditions particulières de composition du jury :**

Sans objet

#### **5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre**

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant d'examen durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	12/34



# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	13/34



## CCP

### Représenter les ouvrages à l'aide d'un logiciel 3D et établir une demande de permis de construire

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D Représenter les ouvrages conformes à la réglementation avec les interfaces entre les corps d'état Modéliser le projet à l'aide d'un logiciel 3D Constituer le dossier de demande du permis de construire Adapter les plans 3D en vue de la réalisation des éléments graphiques du permis de construire y compris le volet paysager Mettre un projet en conformité avec la réglementation	04 h 00 min	La mise en situation consiste en la réalisation par le candidat d'un dossier de demande de permis de construire
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D Représenter les ouvrages conformes à la réglementation avec les interfaces entre les corps d'état Modéliser le projet à l'aide d'un logiciel 3D Constituer le dossier de demande du permis de construire Adapter les plans 3D en vue de la réalisation des éléments graphiques du permis de construire y compris le volet paysager Mettre un projet en conformité avec la réglementation	00 h 20 min	Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur ses travaux.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 20 min	

#### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

L'utilisation de la documentation professionnelle du candidat est autorisée.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	15/34

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

Un guide d'entretien est fourni au jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	16/34

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Représenter les ouvrages à l'aide d'un logiciel 3D et établir une demande de permis de construire**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise lors de la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant d'examen durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	17/34



## CCP

# Établir les plans d'étude pour un projet de construction ou un projet de réhabilitation dans le cadre d'un projet BIM (Building Information Modeling)

### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Représenter les ouvrages conformes à la réglementation avec les interfaces entre les corps d'état Réaliser le relevé de l'existant, en faire la description et la mise au net en DAO (Dessin assisté par ordinateur) Modéliser le projet à l'aide d'un logiciel 3D Alimenter la maquette numérique avec les caractéristiques et performances des ouvrages selon le protocole BIM (Building Information Modeling) Mettre un projet en conformité avec la réglementation Proposer des solutions techniques pour la réhabilitation d'une construction	04 h 00 min	La mise en situation consiste pour le candidat à réaliser le dossier de plans d'un projet à l'aide d'un logiciel 3D.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Représenter les ouvrages conformes à la réglementation avec les interfaces entre les corps d'état Réaliser le relevé de l'existant, en faire la description et la mise au net en DAO (Dessin assisté par ordinateur) Modéliser le projet à l'aide d'un logiciel 3D Alimenter la maquette numérique avec les caractéristiques et performances des ouvrages selon le protocole BIM (Building Information Modeling) Mettre un projet en conformité avec la réglementation Proposer des solutions techniques pour la réhabilitation d'une construction	00 h 20 min	Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur ses travaux.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 20 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	19/34

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

L'utilisation de la documentation professionnelle du candidat est autorisée.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	20/34

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Établir les plans d'étude pour un projet de construction ou un projet de réhabilitation dans le cadre d'un projet BIM (Building Information Modeling)**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise lors de la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant d'examen durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	21/34



## CCP

### Réaliser le dossier de plans en vue de la consultation des entreprises

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Réaliser la synthèse des plans techniques et architecte Dessiner les plans de détails d'exécution des ouvrages à l'échelle adaptée à la taille du projet Représenter les ouvrages conformes à la réglementation avec les interfaces entre les corps d'état Alimenter la maquette numérique avec les caractéristiques et performances des ouvrages selon le protocole BIM (Building Information Modeling)	04 h 00 min	La mise en situation consiste pour le candidat à réaliser un carnet de plans de détails et à réaliser la synthèse de plans
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Réaliser la synthèse des plans techniques et architecte Dessiner les plans de détails d'exécution des ouvrages à l'échelle adaptée à la taille du projet Représenter les ouvrages conformes à la réglementation avec les interfaces entre les corps d'état Alimenter la maquette numérique avec les caractéristiques et performances des ouvrages selon le protocole BIM (Building Information Modeling)	00 h 20 min	Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur ses travaux.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 20 min	

#### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

L'utilisation de la documentation personnelle est autorisée.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	23/34

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	24/34

## **Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser le dossier de plans en vue de la consultation des entreprises**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

## **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant d'examen durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	25/34



## Annexe 1

### Plateau technique d'évaluation

#### Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet

##### Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Salle dédiée et équipée d'autant de postes de travail informatisés que de candidats. Les espaces de travail seront suffisamment dégagés pour en permettre la confidentialité et la surveillance pendant le déroulement de l'épreuve.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. L'accès à internet n'est pas autorisé.
Entretien technique	Une salle équipée d'une table de travail, de trois chaises et d'un tableau blanc ou d'un paperboard et des feutres adaptés.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	27/34

**Ressources (pour un candidat)**

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Un bureau suffisamment grand pour travailler sur des documents et plans de format A3 avec une chaise.	1	Sans objet
Machines	1	Une imprimante individuelle ou partagée.	20	Sans objet
	1	Un poste informatique équipé des outils de base de la bureautique (word, excel...), d'un logiciel 3D de type Revit ou Allplan et d'un logiciel de dessin 2D de type Autocad	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	28/34

## ANNEXE 2

### CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

<b>Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet Arrêté du 20/03/2013</b>		<b>Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet Arrêté du 28/03/2017</b>	
CCP	Etablir les éléments d'études du permis de construire et du projet d'une construction.	CCP	Représenter les ouvrages à l'aide d'un logiciel 3D et établir une demande de permis de construire
CCP	Aucune correspondance	CCP	Établir les plans d'étude pour un projet de construction ou un projet de réhabilitation dans le cadre d'un projet BIM (Building Information Modeling)
CCP	Réaliser un dossier de plans de détail d'exécution d'une construction.	CCP	Réaliser le dossier de plans en vue de la consultation des entreprises
CCP	Réaliser l'étude technique et le descriptif d'un projet de construction	CCP	Aucune correspondance
CCP	Faire le devis quantitatif estimatif au bordereau ou aux ratios d'une opération de construction.	CCP	Aucune correspondance

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	29/34



## Annexe 3

### Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

#### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

#### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

#### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

#### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

#### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

#### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

\*\*\*\*\*

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TEBDP	RE	TP-01313	02	04/04/2017	03/04/2017	31/34



**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

